

RAPPORT

des secrétaires- Adjointes

Assemblée Générale TOS Athlétisme du 07/02/2025

1- Effectifs

➤ Point sur les licences

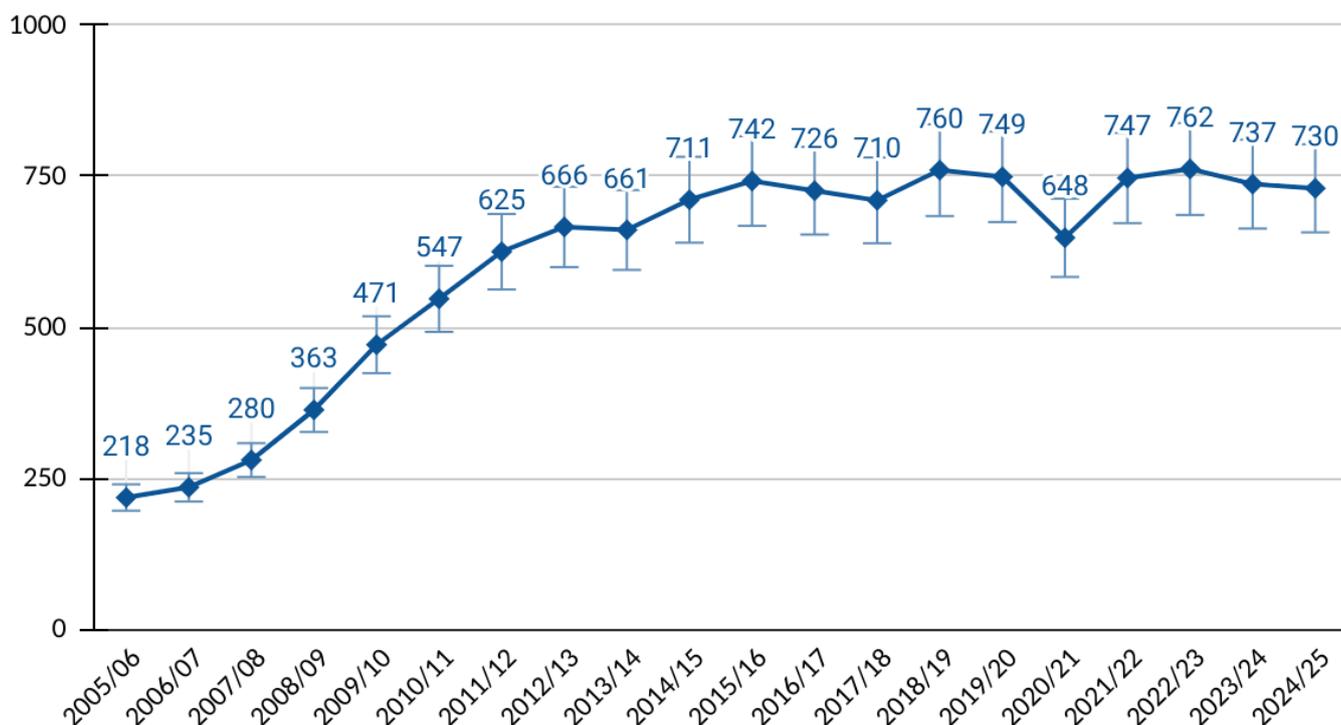
Le TOS Athlétisme compte 730 licenciés au 07 février 2025. Cette nouvelle saison 2024/2025 connaît une légère baisse du nombre de licenciés par rapport à la saison précédente (- 7 licenciés), mais chaque année nous continuons de faire quelques licences à l'approche de la saison estivale. Il y a une baisse significative par rapport à la saison 2022/2023 qui nous a permis d'établir un nouveau record du nombre de licenciés avec 762 licences enregistrées.

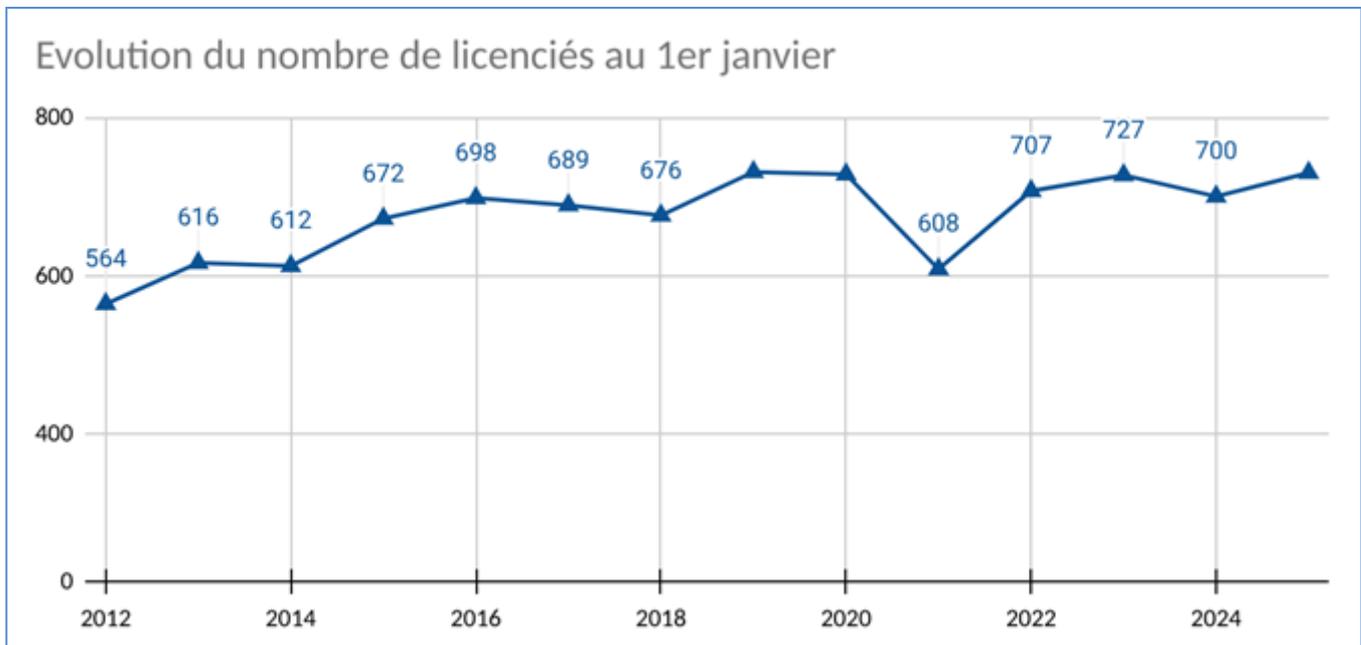
Nous nous rapprochons peu à peu de la parité hommes/femmes avec 351 athlètes féminines (- 15 athlètes (366) par rapport à la saison précédente et 376 athlètes masculins (+5 par rapport à l'an dernier).

Au TOS Athlétisme, les athlètes sont âgés de 4 à 78 ans.

Nous comptons 330 jeunes mineurs dans notre école d'athlétisme (soit 29 de moins par rapport à la saison dernière).

Evolution du nombre de licenciés



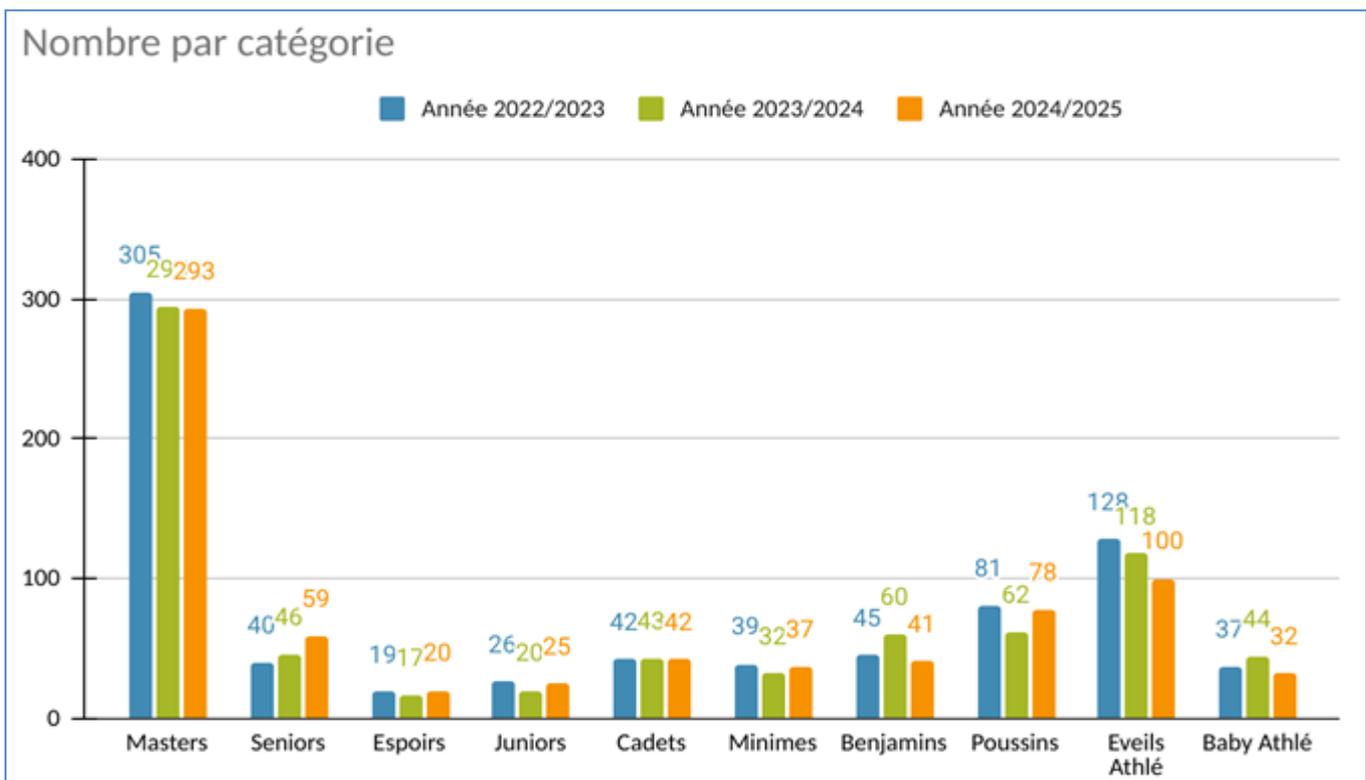


➤ Répartition par catégories

La répartition par catégories des licences enregistrées au 07/02/25 et comparée aux 2 précédentes saisons vous est présentée dans l'histogramme ci-dessous.

Nous observons une certaine stabilité des catégories Baby à Masters (Plus de 35 ans) et une augmentation plus significative du nombre de Seniors (De 22 à 34 ans). Notre école d'athlétisme (catégories Baby Athlé à Cadets) a perdu quelques athlètes avec une baisse, notamment dans les catégories Benjamins (11-12 ans), Éveils athlétiques (6-8 ans) et Baby (4-5 ans) excepté dans la catégorie des Poussins (9-10 ans, avec une augmentation de 25,8 %) et des Minimes (13-14 ans, + 15,6%).

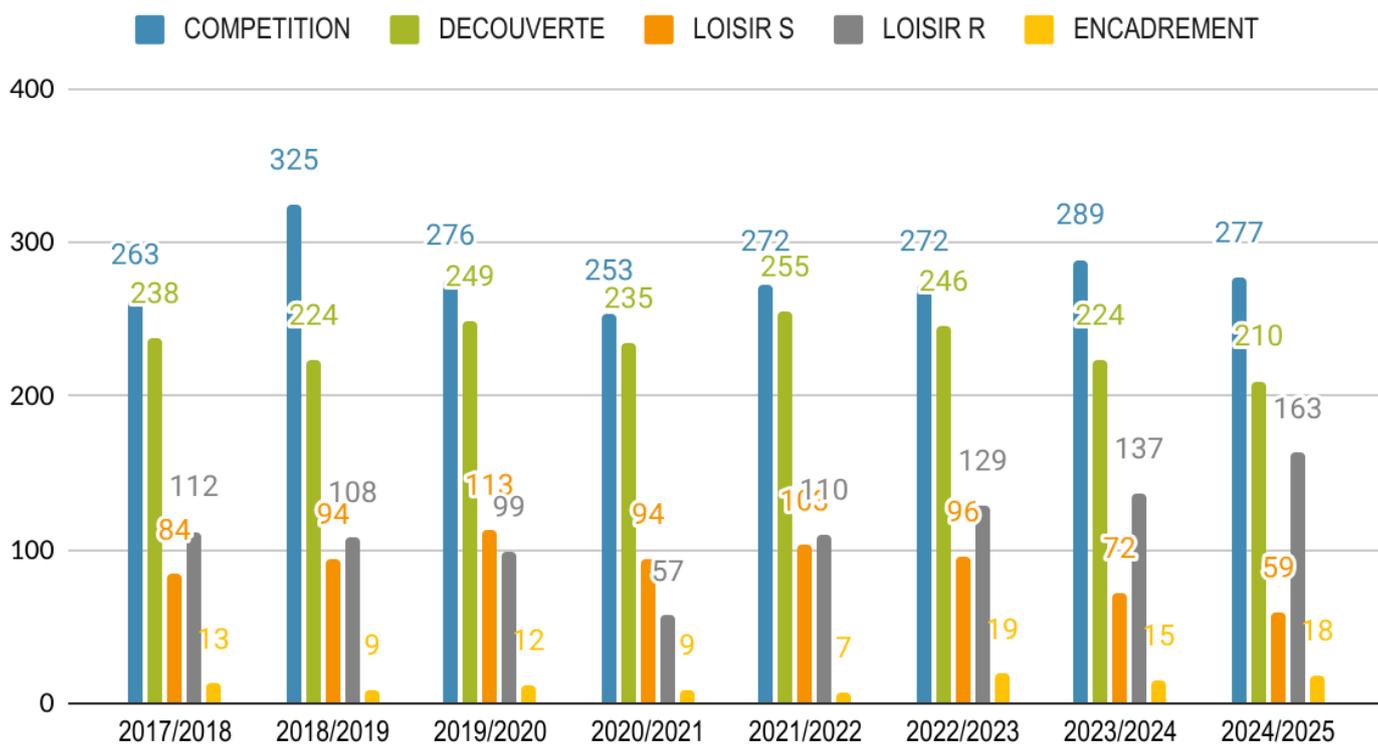
Les catégories Juniors et Espoirs ont légèrement progressé.



➤ Répartition par type de licences

Nous observons une légère baisse des licences Compétition et une chute des licences Loisirs Santé. En revanche, les licences Loisirs Running continuent de progresser avec une augmentation de presque 19%, cela s'explique, beaucoup de licences loisir santé souhaitent faire quelques épreuves sur route. Nous notons 3 licences Encadrement supplémentaires. Cela s'explique par l'engagement de parents ou d'athlètes qui ont suivi des modules de formation d'officiels.

Nombre par type de licences



2- Encadrement

a- Les Entraîneurs

Cette saison 2024-2025, le TOS Athlétisme compte 25 entraîneurs (2 entraîneurs salariés, 2 éducateurs sportifs du Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs APASSE 10 et des entraîneurs bénévoles) qui encadrent tout au long de l'année l'école d'athlétisme, les athlètes de piste, du hors stade et les marcheurs nordiques.

PISTE		
BENEZECH	ERIC	saut à la Perche
BRUNGARD	FREDERIC	Demi-Fond
DUBOIS	JEAN-CLAUDE	trail, marche nordique
GAGNAIRE	PHILIPPE	sprint
GFELLER	SAMUEL	Demi-Fond
HARDY	THIERRY	Lancer poids javelot
HENRY	VIRGINIE	école d'athlétisme
MAMER	PATRICK	sprint
MATHIOT	HERVE	sprint Haies
MICARD	NICOLAS	Saut en hauteur
TANGUY	MICHEL	Lancer école d'athlétisme
HILLERA	MICHAEL	Lancer
HOGAN	NICHOLAS	sprint Haies
SEURE	CHRISTOPHE	les sauts
FOLDESI	CORINNE	école d'athlétisme
DIDIER	MARC	Les sauts

HORS STADE		
AVELINE	PAUL	marche nordique
BEULLE	BERNARD	marche nordique
BONNEVIAL	YVES	marche nordique
CRESSONNIER	RODOLPHE	marche nordique
HAXAIRE	FRANCIS	marche nordique
SAUVAGE	MARC	marche nordique
JAMIN	BERNARD	marche nordique
GOBANCE	DANIEL	running
VAILLANT-BULTEL	CHRISTOPHE	running marathon

2 entraîneurs de saut et sprint ont laissé leur place à de nouveaux entraîneurs et sont installés aux Antilles pour leur retraite (en Martinique et Guadeloupe):

- SINAPAYEN Patrick et DURIMEL Alexandre.

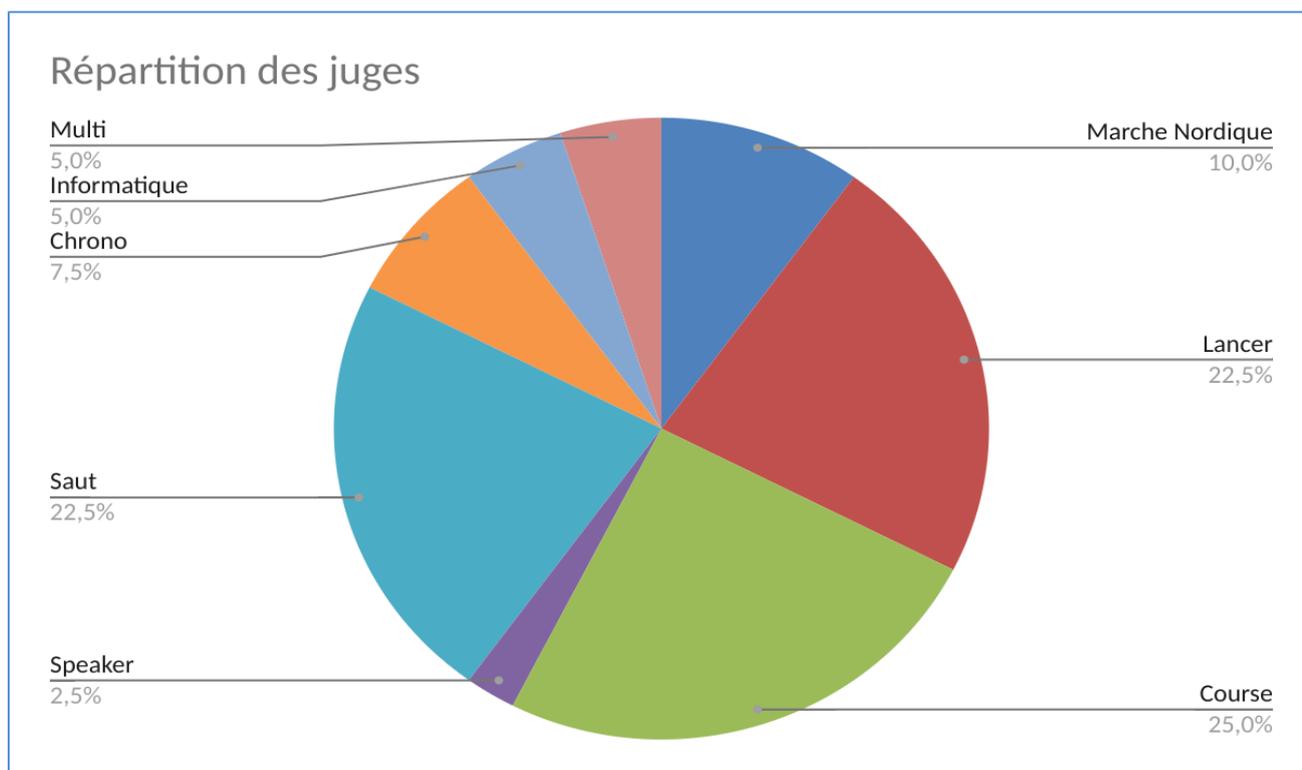
b- Les Officiels

Chaque club qui engage des athlètes sur des compétitions doit fournir des jurys, sans ceux-ci les athlètes ne peuvent pas participer aux compétitions.

Cette saison, le TOS Athlétisme compte **37** juges bénévoles, dont quelques personnes en cours de formation. Il y avait 33 juges régionaux et fédéraux sur la saison écoulée, soit 5 de plus que la précédente saison. Le club dispose désormais de **4** juges régionaux de Marche Nordique à savoir Rodolphe CRESSONNIER, Jean Claude, Véronique DUBOIS et Laurent FARIGOUL.

Nous tenons à remercier tous nos officiels ainsi que les officiels en formation qui ont jugé sur les compétitions de niveau départemental à national (cross, salle, piste et lancers, hors stade et marche nordique).

Tous nos remerciements également aux parents qui sont venus en qualité d'aide juges et/ou aider aux organisations (Kid Athlé, Triathlon Poussins, Meeting, ..)



3-

4- Participation des athlètes aux stages

Le TOS Athlétisme favorise également la participation aux stages.

Plusieurs athlètes ont ainsi pu participer à des stages :

- 1 stage pour les catégories Benjamins-Minimes du 29 avril au 1er mai 2024.
- 1 stage départemental Mini cross- Maxi cross pour les catégories pour les catégories Juniors à Masters en novembre 2024.

5- Promotion du club

Lors de la saison 2024/2025, le TOS Athlétisme a participé :

- Aux **Passeports Loisirs jeunes** de la ville de Troyes pendant **les vacances scolaires**. Il y a eu des animations pour les enfants de 4 à 12 ans
- En septembre, à la **FÊTE du SPORT** de Troyes, au **Kinder Joy of Moving Athletic Days** (une opération mise en place par la FFA sous forme de « portes ouvertes » dans les clubs pour la promotion de l'athlétisme des jeunes de moins de 12 ans).

6- Classement du club

En 2024, avec 3559 points, le TOS Athlétisme est le 1^{er} club du département de l'Aube. Il se maintient à la 10^{ème} place sur 148 clubs au niveau de la Ligue d'Athlétisme de la Région Grand Est (LARGE).

Sur le plan national, le club est à la 106^{ème} place sur 1 916 clubs enregistrés à la FFA.

CLASSEMENT DES CLUBS 2024					
Mixte					
Pl.	Pts	Club	N°Club	Lig/Dpt	Nb.Lic.
1	7912	ATHLETIC VOSGES ENTENTE CLUBS*	088065	G-E/088	792
2	7901	NANCY ATHLETISME METROPOLE*	054078	G-E/054	705
3	7496	ALSACE NORD ATHLETISME*	067043	G-E/067	763
4	6340	PAYS DE COLMAR ATHLETISME*	068044	G-E/068	588
5	6101	EFS REIMS A. *	051033	G-E/051	503
6	6032	ATHLETISME METZ METROPOLE*	057058	G-E/057	426
7	4796	STRASBOURG AGGLOMERATION ATHLETISME*	067055	G-E/067	458
8	4643	ENTENTE DE HAUTE ALSACE*	068043	G-E/068	396
9	4047	GRAC ATHLETISME*	008015	G-E/008	398
10	3589	TROYES OMNISPORTS	010010	G-E/010	327
11	3129	ENTENTE GRAND MULHOUSE ATHLE*	068050	G-E/068	258
12	3040	ATHLE 52 *	052018	G-E/052	306
13	2728	DAC REIMS*	051022	G-E/051	244
14	2647	ATHLE SPORTS SARREGUEMINES ARRONDISSEMENTS	057045	G-E/057	243
15	2526	US TOUL ATHLETISME	054020	G-E/054	223
16	2502	ES THAON*	088012	G-E/088	237
17	2398	CHARLEVILLE MEZIERES ATHLETISME*	008049	G-E/008	233

Le classement d'un club est établi sur l'année civile.

Chaque Club compte autant de points que l'ensemble de ses licenciés classés.

Le calcul des points acquis s'effectue selon une grille générale qui distingue plusieurs domaines :

- 1. Les points acquis par la performance sportive : Licence Athlé Compétition*
- 2. Les points acquis par la qualification de l'acteur : Toutes licences*
- 3. Les points acquis par les jeunes : Licence Découverte*
- 4. Les points acquis par le loisir : Licence Loisir Running*



Sandrine FORNY
TOS Athlétisme
Secrétaire Adjointe